

Réunion du 10 décembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS), Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

Pour ce budget primitif 2019, les choix qui vous sont proposés sont :

- Une fiscalité constante pour la CFE et les taxes ménage mais avec l'instauration de la taxe GEMAPI.
- Des dépenses de fonctionnement contenues voire en baisse dans certains chapitres,
- Un recours à l'emprunt de 2 M€ qui ne dégrade pas notre capacité de désendettement et permet d'inscrire une capacité d'investissement de 6,8 M€,

Ces choix sont déclinés en suivant dans la présentation précise des sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2019 :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 52 153 168 €.

Elles se déclinent comme suit :

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Ce chapitre s'élève à 70 000 € (identique 2018)

- **Les recettes des services et du domaine**

Elles s'élèvent à 2 462 787 €, soit +3,95%.

- Recettes de la base de loisirs : 40 000 €,
- Recettes des crèches : participations des parents : 375 400 € (augmentation des taux d'occupation et + 10 places pour la crèche d'Orthez : + 50 K€)
- Les mises à disposition de personnel : 1 782 200 € (dont 1,72 M€ pour le budget annexe déchets),
- Autres produits d'activités : 59 364 € (transport à la demande, cyber-bases, gens du voyage, photovoltaïque, coworking, charges mutualisées pépinières),
- Redevances pour l'entretien des espaces verts : 72 000 €,
- La participation de la commune de Mourenx aux frais de fonctionnement du MIX : 46 000 €,
- Redevances d'occupation du domaine public en hausse : 87 823 €.

- **Les impôts et taxes** : ce chapitre représente 34,5 M€

Le budget primitif 2019 est construit à partir d'une augmentation des bases de 1 % pour la CFE, de 1 % pour la taxe d'habitation et 1 % pour la taxe foncière bâti, ce qui représente 163 K€.

Ce chapitre intègre la taxe GEMAPI pour un produit de 800 K€.

Ainsi, le panier fiscal total atteint **33,13 M€** ; il est composé de :

- La fiscalité des ménages (taxes foncières et d'habitation) et la cotisation foncière des entreprises qui représentent 16 M€,
- La prévision pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui représente 3,9 M€,
- La taxe sur les surfaces commerciales et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux qui représentent un total de 1,46 M€,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de taxe professionnelle) : 11,77 M€

D'autres produits :

- La taxe de séjour : 20 000 € (reversement d'une partie en dépense),
- Les attributions de compensation négatives : 278 000 €,
- La redevance des mines : 200 000 €,
- Les droits de place : 14 050 €.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre s'élève à 12,10 M€. Il est en hausse de 5,92 %.

- Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) d'un montant de **6,9 M€** en 2019 (stable depuis plusieurs années),

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** qui ne comprend désormais plus **qu'une seule part** puisque la communauté de communes de Lacq-Orthez a une DGF « intercommunalité » négative depuis 2017 (139 K€ en 2018). Cette part est composée de la dotation de compensation qui varie en fonction du taux national d'évolution fixé par le comité des finances locales pour la part correspondant à la compensation de la suppression de la « part salaires » de la TP au sein de la dotation forfaitaire, qui est prévue en baisse (- 63 K€) à hauteur de 3 009 640 € pour 2019.
- **Les compensations des exonérations fiscales** : En 2018, la perspective de la perte de la DGF bonifiée nous avait conduit à supprimer la prévision sur les allocations compensatrices versées par l'Etat. La DGF ayant été garantie, elles sont réintégréées en 2019 pour un montant de 550 K€.
- **Les subventions et participations de fonctionnement** versées par divers organismes et collectivités représenteront 1,55 M€ en 2019.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre les revenus des bâtiments à hauteur de 996 K€ dont 120 K€ de redevance photovoltaïque pour la première année.

- **Les produits exceptionnels**

En recette exceptionnelle est prévu un montant de 2M € correspondant au contentieux en cours avec l'ETAT pour la DGF « part compensation ».

B – DEPENSES :

➤ **Les charges à caractère général**

Elles évoluent de 1,23 % soit 116 K€ par rapport au budget primitif 2018. Cette hausse provient du financement de prestations externalisées suite à des départs à la retraite et / ou à des réorganisations de service.

➤ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel sont en baisse globale de 1,6 % soit - 273 K€.

- Les charges de personnel évoluent mécaniquement à la hausse d'environ 1,1 % sous l'effet GVT (+ 163 K€) à quoi s'ajoutent, entre autres, des évolutions réglementaires (validations de service, PPCR, etc...) pour plus de 50 K€ et la proposition pour la nouvelle prestation d'action sociale au profit des agents.
- Les décisions de non remplacement d'agents partis à la retraite ou pour d'autres raisons professionnelles (disponibilité, mutations) sont évaluées à - 400 K€, les économies financières liées à la journée de carence à -12 K€, la diminution du poste des aides aux devoirs à -50 K€ et la fin des contrats aidés à -80 K€.

➤ **Les atténuations de produits**

Ce chapitre s'élève au total à 15 000 853 €. Il se décompose ainsi :

- La prévision pour les attributions de compensation versées aux communes : elle est calculée en prenant en compte dans le cadre du transfert de compétence de la GEMAPI le retour des cotisations que versaient les communes aux divers syndicats soit + 143 K€ pour un total de 12 478 853 €.
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales : la **prévision budgétaire au budget primitif se base sur l'hypothèse** d'un FPIC global identique à 2018 soit 3 469 690 € et à la même répartition entre communauté et communes soit 2 490 000 € pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et 979 690 € à la charge des communes. En cas de hausse du FPIC 2019, un nouveau débat devra avoir lieu sur la répartition.
- La convention de reversement avec la communauté de communes de Salies de Béarn pour un montant prévisionnel de 32 000 €.

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions aux organismes publics et privés)

Ce chapitre représente 5 077 438 €.

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 300 000 € pour la contribution au SDIS,
- 230 000 € pour les indemnités et formations des élus,
- 200 000 € pour la prise en charge des transports scolaires (remboursement au conseil départemental des transports par commune),
- 657 000 € pour la contribution au titre de la GEMAPI (hors AC : 143 K€) et 59 586 € pour la contribution au syndicat La Fibre 64 en fonctionnement,
- 38 950 € pour la participation de la communauté au budget annexe Pays d'art et d'histoire et 116 000 € pour la convention avec l'UPPA,
- 2 468 900 € pour les autres participations aux organismes publics et les subventions aux associations,
- 7 000 € de crédit pour des créances en non-valeur.

➤ **Les charges financières**

La prévision pour les intérêts de la dette s'élève à 930 K€.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

- Les aides financières aux étudiants : 70 000 €
- Le reversement de la taxe de séjour : 20 000 €
- Autres charges exceptionnelles : 7 000 €

La section de fonctionnement permet de dégager un **autofinancement global de 4 962 676 €** dont 3 516 024 € pour couvrir les dotations aux amortissements. Ainsi, le virement dégagé pour la section d'investissement s'élève à **1 446 652 €**.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline comme suit :

- Subventions : 1 672 423 €
- Cessions (vente du château de Mont) 350 000 €
- Le fonds de compensation de la TVA : 1 000 000 €
- Dotations aux amortissements : 3 516 024 €
- Emprunt prévisionnel : 2 000 000 €
- Virement de la section de fonctionnement 1 446 652 €

Soit un total de recettes attendues de **9 985 099 €**

Le capital de la dette s'élève à **3 092 000 €**.

Le disponible pour opérations d'investissement au budget primitif 2019 y compris fonds de concours s'élève donc à 6 893 099 €.

Cette capacité d'investissement se décompose ainsi :

PÔLE AMENAGEMENT 3 000 000 €

- Eclairage public 700 000 €
- Espaces verts 110 000 €
- Voirie 1 622 555 €
- Parc routier – moyens techniques 293 000 €
- Bâtiments 274 445 €

PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2 160 000 €

- Fin de l'opération Chemstart'up 3 (AP/CP) 1 350 000 €
- Aides aux entreprises 100 000 €
- Réserves foncières 100 000 €
- Fin requalification Eurolacq 1 255 000 €
- Requalification Saïca 300 000 €
- Base de Loisirs 20 000 €
- Commerce – OCM 30 000 €
- Cautions 5 000 €

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE	106 585 €
- Petite Enfance	12 213 €
- Services à la population.....	25 000 €
- Logement social.....	65 652 €
- Enseignement	3 720 €

PÔLE RESSOURCES	1 149 910 €
- Informatique.....	134 910 €
- Communication	15 000 €
- Fonds de concours	1 000 000 €

PÔLE ENVIRONNEMENT	350 000 €
- Aides Habitat-Energie.....	350 000 €

Des écritures comptables d'intégration du centre culturel sont prévues en dépenses pour 52 200 € et en recettes pour 42 000 €.

La contribution au syndicat mixte la Fibre 64 est prévue à hauteur de 74 405 €.

Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2019	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2019
Total des dépenses	52 153 168,00	52 153 168,00
011 - Charges à caractère général	9 527 016,00	9 527 016,00
012 - Charges de personnel	16 558 185,00	16 558 185,00
014 - Atténuation de produits	15 000 853,00	15 000 853,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 077 438,06	5 077 438,06
66 - Charges financières	930 000,00	930 000,00
67 - Charges exceptionnelles	97 000,00	97 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 446 651,94	1 446 651,94
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 516 024,00	3 516 024,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2019	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2019
Total des recettes	52 153 168,00	52 153 168,00
013 - Atténuation de charges	70 000,00	70 000,00
70 - Produits des services	2 462 787,00	2 462 787,00
73 - Impôts et taxes	34 515 745,00	34 515 745,00
74 - Dotations, subventions, participations	12 108 316,00	12 108 316,00
75 - Autres produits de gestion courante	996 320,00	996 320,00
77 - Produits exceptionnels	2 000 000,00	2 000 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2019	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2019
Total des dépenses	9 985 099,51	9 985 099,51
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 097 000,00	3 097 000,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	354 510,00	354 510,00
204 - Subventions d'équipement versées	2 187 177,65	2 187 177,65
21 - Immobilisations corporelles	1 095 969,00	1 095 969,00
23 - Immobilisations en cours	3 198 242,86	3 198 242,86
45- Opération pour compte de tiers	52 200,00	52 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2019	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2019
Total des recettes	9 985 099,51	9 985 099,51
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 000 000,00	1 000 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 626 423,00	1 626 423,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	2 000 000,00
165 - Dépôts et cautionnement reçus	4 000,57	4 000,57
024 - Produits des cessions immobilisations	350 000,00	350 000,00
45 - Opération pour compte de tiers	42 000,00	42 000,00
<i>021-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 446 651,94</i>	<i>1 446 651,94</i>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 516 024,00</i>	<i>3 516 024,00</i>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les chapitres du budget primitif principal 2019 comme suit : chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 023, 042, chapitre 014 (39 voix pour, 8 voix contre et 39 abstentions) des dépenses de la section fonctionnement ; chapitres 013, 70, 75, 77, chapitre 73 (85 voix pour et 1 abstention), chapitre 74 (85 pour et 1 abstention) des recettes de la section fonctionnement ; chapitres 16, 20, 21, 23, 45, chapitre 204 (85 voix pour et 1 abstention) des dépenses de la section investissement et chapitres 10, 13, 16, 165, 024, 45, 021, 040, chapitre 16 (84 voix pour et 2 abstentions) des recettes de la section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2018